

**UNIGRAINS**  
**Société Anonyme au capital de 7.000.000 €**  
**23 avenue de Neuilly, PARIS (75116),**  
**R.C.S. PARIS 642 008 296**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**DU 28 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à 15 heures, les actionnaires de la société UNIGRAINS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Proposition de nomination de SOCIETE GENERALE en qualité d'Administrateur,

- Pouvoirs.

Le Président met successivement aux voix les résolutions définitives suivantes correspondant à l'ordre du jour :

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer SOCIETE GENERALE en qualité d'Administrateur pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

Aucune interdiction, ni incompatibilité, n'empêchent l'exercice de ses fonctions par le représentant permanent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TREIZIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour remplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
La Secrétaire



Natacha ANDRE